Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260226-2026_06-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/06

Date de convocation :
19 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 13

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 26 février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Mme GUÉGAN Manon a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Renouvellement de la convention de partenariat AXA.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le partenariat en cours avec AXA et un agent indépendant. La convention permet de proposer une assurance complémentaire santé aux habitants du territoire à un tarif préférentiel.

Cette convention permet aux habitants de bénéficier d'une remise à hauteur de :
- 20% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 20% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 10% pour tous les habitants.

Cette convention est conclue pour 12 mois. Il est proposé de renouveler le dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec AXA.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)